

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 70 7e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2002—France:1€/COMORES:300FC



CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE DES ENFANTS

Aux Comores, les enfants sont maltraités, leurs droits ne sont pas respectés, leur éducation n'est pas assurée. Ils travaillent souvent comme des esclaves modernes et ont peu de chance de s'en sortir. C'est particulièrement les travaux ménagers à domicile.

Les violations des droits humains aux Comores touchent donc plus particulièrement les enfants. Des répressions ont été suivies de tortures atroces. Puis ont été organisés des jugements scélérats pour les enfants qui ont été détenus dans des conditions horribles.

Alors que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant précise que « Les États parties veillent à ce que: a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants: ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans; b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire: l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, être qu' une mesure de dernier ressort et être d'une durée aussi brève que possible;... ».

Comme nous l'avons écrit, dans notre dernière édition, les jeunes filles comoriennes sont victimes d'atteintes aux mœurs et impliquées dans des affaires de pornographie. Au lieu de les aider à sortir de cet engrenage, elles ont été condamnées alors que les vrais coupables ne sont pas inquiétés. Certains chefs religieux ont même demandé qu'elles soient exécutées montrant ainsi que leur existence n'a pas beaucoup d'importance.

Il faut réclamer le droit à l'éducation pour tous les enfants comoriens et arrêter la violence scolaire. Ils ne doivent pas être battus par leurs instituteurs.

Nous devons nous battre contre toute forme d'esclavagisme moderne par l'utilisation des enfants (particulièrement les jeunes filles) à des travaux ménagers. Aidez-nous à faire respecter les droits des enfants.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, MOHAMED Soulaïmana, AMIR Salim,
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50-06.60.11.81.90– Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...

11 septembre, Salim Allaoui surnommé Allemand originaire de la ville de Mutsamudu à l'île d'Anjouan, est tabassé par les gendarmes. Il aurait eu un contentieux avec le « député » Kabaila, proche du pouvoir qui l'aurait accusé de comploter contre les responsables de l'exécutif de cette île. Il aurait été arrêté, torturé à la gendarmerie de Mirontsi et détenu dans des conditions atroces à la gendarmerie de Domoni.

SOS DEMOCRATIE demande aux responsables anjouanais qu'une enquête soit ouverte sur ces informations faisant état de mauvais traitements et, si elles se révèlent exactes que les responsables soient traduits en justice dans le cadre de procès conformes aux normes internationales d'équité.

21 octobre, Monsieur Ermini OTTAVIO, ressortissant italien résident depuis deux ans à Anjouan, est décédé à son domicile à Mutsamudu. D'après des témoignages sur place, il s'agirait d'un suicide. Cet homme d'affaires serait accusé d'avoir commis des actes de mœurs à l'égard des mineurs. Il aurait aussi des comptes à régler avec d'autres entrepreneurs ou le pouvoir en place. C'est pourquoi des doutes planent sur son décès qui paraît suspect.

SOS DEMOCRATIE demande aux autorités anjouanaises d'ouvrir une enquête sur les circonstances exactes du décès de Monsieur Ermini OTTAVIO.

23 octobre, Reporters Sans Frontières publie son premier classement mondial de la liberté de la presse. Ce classement par ordre décroissant des pays plus mal classés place les Comores au 58 ème rang sur 139 pays répertoriés.

SOS DEMOCRATIE s'associe avec Reporters Sans Frontières pour réclamer le respect de la liberté de la presse partout dans le monde. Aux Comores, les journalistes sont souvent victimes de poursuites judiciaires dans l'exercice de leur métier. Ils sont censurés régulièrement.

28 octobre, une barque chargée de plusieurs personnes en provenance d'Anjouan a fait naufrage au large des côtes maoraises. Ce qui a occasionné une vingtaine de morts et cinq rescapés. Plusieurs ONG ont recensé 17 accidents qui ont fait 183 victimes entre juillet 2000 et décembre 2001. Ce bilan s'aggrave de plus en plus.

Demandez aux autorités françaises de lever le visa Balladur qui provoque plusieurs victimes parmi ceux qui veulent rejoindre Mayotte par des barques sans aucune mesure de sécurité.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...

« Art. 72-3. - La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, les îles Wallis et Futuna et la Polynésie française sont régis par l'article 73 pour les départements et les régions d'Outre mer, et par l'article 74 pour les autres collectivités ...

Art. 73 - Dans les départements et les régions d'Outre mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit, sous réserve d'adaptations tenant à leurs caractéristiques et contraintes particulières».

Ce projet de loi de l'article 73 du projet de loi constitutionnelle a été voté par le sénat en première lecture. L'adoption définitive est prévue vers janvier 2003.

PETITION

À compléter, signer et renvoyer à Amnesty International, à l'attention de M.Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie, Kremlin, Moscou, Fédération de Russie

Monsieur le Président,

Amnesty International mène une action pour combattre l'impunité et obtenir justice pour les victimes d'atteintes aux droits humains en Fédération de Russie.

Votre pays a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1990. En vertu de cet engagement, les mineurs doivent bénéficier de mesures spécifiques de protection, en particulier ceux qui se trouvent privés de liberté.

L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un mineur ne devrait d'ailleurs constituer qu'une mesure de dernier ressort.

Par ailleurs, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour que les allégations d'actes de torture et de mauvais traitements infligés à des enfants aux mains des responsables de l'application des lois donnent lieu à des enquêtes exhaustives et impartiales, pour que leurs auteurs présumés soient traduits en justice.

Veillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Nom:

Adresse:

Signature:

Merci de compléter et renvoyer cette Pétition à AMNESTY INTERNATIONAL

76 Bd de La Villette 75940 PARIS CEDEX 19

Communiqué de presse du Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu - Jamal, Paris le 25/10/02

Une importante délégation française de soutien à Mumia Abu-Jamal se rend aux États-Unis

« Je m'engage à faire exécuter Mumia Abu - Jamal ». Alors que le processus judiciaire est encore en cours-visant à décider si, oui ou non, il y a lieu d'entendre les nouveaux témoignages innocentant Mumia Abu-Jamal - le candidat démocrate au poste de gouverneur de la Pennsylvanie, Ed Rendell, n'a pas hésité à faire de la mise à mort de l'ancien journaliste une promesse de campagne. Son adversaire républicain, Mike Fischer, s'est empressé de lui emboîter le pas.

C'est dans ce contexte que le Collectif Unitaire « Ensemble sauvons Mumia », regroupant 70 organisations françaises, a décidé d'organiser une délégation exceptionnelle autour du mot d'ordre : **ECOUTEZ LES TEMOINS - LIBEREZ MUMIA ABU - JAMAL !**

Rappelons que de nombreux témoignages, dont celui d'Arnold Beverly, qui reconnaît être l'auteur du meurtre du policier Daniel Faulkner, ont été recueillis par la défense depuis le procès expéditif et truqué qui avait condamné à mort Mumia Abu-Jamal en 1982. Rappelons également que, jusqu'à aujourd'hui, la justice de Pennsylvanie comme la justice fédérale américaine ont toujours refusé de prendre en compte ces témoignages, considérant qu'ils sont arrivés « hors délais », alors même que ceux-ci justifieraient amplement une procédure de révision.

Cette délégation se rendra à Philadelphie du 1er au 3 novembre 2002. Elle a demandé audience aux autorités de Pennsylvanie, au Maire de Philadelphie ainsi qu'aux candidats au poste de gouverneur. Elle prendra part à une manifestation dans les rues de la ville samedi 2 novembre.

Exceptionnelle par son ampleur (plus de quarante personnalités la composent), cette délégation comprendra: le député communiste de l'Hérault François Liberti, la députée européenne Lutte Ouvrière Chantal Cauquil, le responsable des relations internationales de la CGT Alphonse Veronese, de nombreux Adjoints au Maire et Conseillers municipaux de villes ayant nommé Mumia Abu-Jamal citoyen d'honneur (Bobigny, Stains, Montreuil, Mont-Saint-Martin, Bagneux, Valenton). Participeront également à cette délégation des dirigeants et militants associatifs, syndicaux et politiques (MRAP, COSIMAPP, CGT, École Émancipée, SNES/FSU, Lutte Ouvrière, CHSI, Jeunes Communistes) ainsi que des représentants de comités et de collectifs de défense de Mumia venus de toute la France métropolitaine et des départements d'Outre Mer (Amiens, Sète, Montpellier, Tours, Guadeloupe, Guyane).

Contacts presse: Stéphane PARIYSKI - 06.81.41.60.13

PRISONS, LIEUX DE NON - DROITS ?

Climat tendu. Un désastre dans les prisons. Nous voici au strip-tease de notre humanisme. Nous voici tout nu, en avant vers la violation et la privation de droits de la personne.

La situation de détenus dans de nombreux pays exprime cette catastrophe, ce retour lamentable à l'ordre de la morale. Le viol à la fois de leurs droits fondamentaux et du respect de leur personne humaine. « Nous allons attirer l'attention de la presse, de la communauté internationale sur cette situation... ». Ce sont les termes alarmants employés par un leader politique français, quand il a découvert l'état des prisons aux Comores en 2001. La torture dans les cellules - cases, la mise à nu de leur intimité avant même d'être jugé coupable, les coups exercés par la justice de la rue à Moroni, signe extrême de l'incivilité et de la faiblesse du ministre de l'intérieur et de la sécurité, confirment et vérifient le rapport des Programmes de Nations Unis pour le Développement pour les droits de l'homme aux Comores: « il n'y a pas de tradition de débat sur la question de droits de l'homme à Moroni... ». Ce constat est aussi alarmant dans les pays démocratiques. *La fin de l'histoire* de Francis Fukuyama, qui prône le triomphe des idées démocratiques, le succès du règne du droit sur la négation de l'homme a trouvé ses limites. Les prisonniers de Guantanamo, aujourd'hui sans statut prouvent le contraire. On voit dans divers pays tel le Viêt-Nam qui refuse « aux détenus l'accès à l'enseignement... Les dictionnaires sont confisqués ».

Aujourd'hui, aux Comores, c'est la terreur dans les centres d'incarcération : le manque d'hygiène, l'entassement des prisonniers dans des cellules-cases, sont le lot de souffrance de détenus. Le sort du prisonnier est dramatique malgré un certain progrès constaté. Pour des témoignages, les centres de détention expriment trop souvent une séparation brutale qui tend à dissoudre le lien familial. Et c'est l'autre désaffiliation qui affecte le processus de réinsertion de détenu et de l'inscription sociale de l'enfant.

Pourtant, dans d'autres pays, on observe des expériences positives. Au Nicaragua, par exemple, « la réinsertion sociale de détenus est facilitée en donnant des programmes de préparation de licence ou un cours sur la paix, sur la non-violence, sur les droits de personnes... ». Aux Malabo en Guinée Équatoriale, le rapporteur spécial de la Commission de droits de l'homme Alejandro Artucio lors de sa visite effectuée le 17 mai 1994 témoigne des améliorations progressives. Avec les traitements corrects constatés, le rapporteur a remis aussi à la présidence de la république un projet de loi visant à la fin de la gratuité du travail. Au Burkina Faso, « les détenus peuvent choisir un enseignement général, un cours de formation professionnelle (menuiserie, tissage, couture ou autres artisanats... ». Des projets comme l'avait déjà imaginé un ancien chef d'État comorien, *l'élan brisé*, « dans ce pays, tout était en forme. Jusqu'aux prisons qui auraient dû se muer en ferme, voire en écoles professionnelles... ». Aujourd'hui, dans ce pays, c'est la terreur dans les centres d'incarcération: le manque d'hygiène, l'entassement des prisonniers dans les cellules-cases, sont le lot de souffrance de détenus.

A Moroni, ils sont nombreux les détenus les plus marginalisés de cette résolution. On leur refuse l'accès à l'éducation, leurs droits civils. Les services sanitaires de bases sont rares, la nourriture pose problème. Pire, le lien enfant-parent détenu est moins considéré par l'institution pénitentiaire.

Alors que la résolution 1990/20 du 24 mai 2000 du Conseil économique et Social des Nations unies recommande entre autres, que tous les détenus aient accès à l'éducation...à des programmes d'alphabétisation, à la formation professionnelle, à des activités créatrices, religieuses et culturelles...à un enseignement universitaire... ».

Il est temps alors, de reconsidérer les droits fondamentaux, tels l'éducation, l'alphabétisation, l'hygiène... Oui, c'est une des priorités à penser pour la réinsertion des détenus aux prises de la marginalisation et de la récidivité. La prison n'est pas seulement un lieu de punition, elle est aussi un lieu de reconstruction, d'éducation, de culture, d'enseignement, de retrouvaille et de mise en ordre. Un lieu où l'on trouve souvent la conscience du regret et de la volonté dynamique, afin d'être citoyen, respectable, capable d'être au service de ce qui sont en la marge de la société. L'exemple de Malcolm X, autrefois, proxénète, drogué, toxicomane, aujourd'hui, mort, avec ses mythes et ses réalités d'un homme, qui a su dans l'histoire donner à l'Homme, la force de regarder la fin de l'histoire et défendre son peuple. Il faut éviter les idées rétrogrades avec ses monstres, ses insuffisances et ses doutes. Relever ce défi, c'est ouvrir le débat sur le droit du prisonnier pour sa vie et pour sa dignité pour que la personne humaine trouve ses droits partout et pleinement.

M'SA ALI Djamal, étudiant à Paris X.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....
.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 10 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires